



COMMUNE DE CHAMPERY

Administration Communale  
Rue du Village 46  
Case postale 54  
1874 Champéry

Tél. +41 24 479 09 09  
Fax. +41 24 479 09 00  
www.admin-champéry.ch  
commune@champéry.ch

**Administration Communale**  
**Service des constructions**  
**Rue du Village 46**  
**Case postale 54**  
**1874 Champéry**

Champéry, le

### **Déclaration de fin des travaux**

Madame, Monsieur,

Le bénéficiaire est tenu d'informer la Commune de la fin des travaux par courrier à l'adresse ci-dessus ou par e-mail à l'adresse suivante : [construction@champéry.ch](mailto:construction@champéry.ch).

### **Extrait du dossier**

Requérant :  
Parcelle n° :  
Folio n° :  
Lieu dit :  
Zone :  
Projet :

### **Conditions pour l'obtention du permis d'habiter**

- La construction doit être conforme aux plans approuvés.
- Les taxes et émoluments dus à la Commune doivent être payés.
- Le contrôle du bâtiment par l'inspecteur du service du feu doit être réalisé.
- Les documents suivants doivent être transmis au service technique de la Commune :
  - Les plans des canalisations des raccordements eaux usées et eaux claires certifiés conformes par l'architecte responsable du chantier.
  - Autres documents (sous réserve)

Demande d'établissement du permis d'habiter (le propriétaire coche cette case)

Date de fin des travaux : .....

Lieu, date : .....

Signature : .....

La requête du permis d'habiter devra être formulée au moins 30 jours avant la date souhaitée pour son obtention.

Annexes à nous retourner